

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DE LA RÉGION RÉUNION

Avis du CNPN sur le projet NRL – des précisions nécessaires

Jeudi 10 janvier 2019

Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) a rendu en décembre dernier un avis simple, dans le cadre de son autosaisine et à la suite des échanges et rapports remis par les équipes techniques du Conseil Régional depuis mars 2018. Le CNPN n'a été donc dans le cas présent, ni saisi par l'Etat, ni par la Région.

La Région Réunion constate, dans cet avis final, que les informations partagées ces dernières années sur les actions en faveur de la faune et de la flore à hauteur de 80 millions d'euros d'investissements n'ont pas été prises en considération. Ainsi, les 150 mesures bleues et vertes pour compenser l'impact environnemental du chantier et la démarche sans précédent de concertation avec tous les acteurs concernés par le sujet ne sont pas du tout évoquées.

Elle constate également que le Conseil sort de son champ d'intervention sur l'aspect matériaux et approvisionnement... La Région avait pourtant bien précisé que l'enjeu des matériaux a été envisagé largement lors de chacune des étapes et procédures mises en œuvre dans le cadre de la NRL, notamment lors de la déclaration d'utilité publique en mars 2012, à l'occasion des demandes de dérogations relatives aux espèces protégées obtenues en décembre 2013.

Ainsi, et sur la base de ces réponses apportées, la collectivité s'étonne de la tentative de voir réouvert le débat sur le projet de la Nouvelle Route du Littoral, projet déclaré

d'utilité publique et confirmé à chaque fois par la justice dans le cadre des multiples recours déposés contre le projet. La dernière datant de décembre 2018 (CAA de Bordeaux qui rejette les derniers recours d'atr fnaut). Elle entend cependant les recommandations de la Commission en matière environnementale et propose à nouveau à ses membres de les accueillir sur place pour partager concrètement sur le projet, ses enjeux et les actions environnementales mises en place. La collectivité s'interroge aussi sur le périmètre des analyses de l'avis et sa pertinence concernant l'exploitation des carrières et de la demande d'expertise sur la partie digue, alors que le démarrage de la seconde tranche est effectif.

La Région Réunion réitère également sa détermination à mener à son terme ce projet de sécurisation qui relève aussi d'une responsabilité collective, celles des Réunionnais. Chaque jour la construction de la Nouvelle Route du Littoral est un défi à relever pour l'avenir de La Réunion et pour la sécurité des 80 000 usagers empruntant quotidiennement cet axe.

